

L'an deux mil vingt-six le seize mars, nous, Maire de la Ville de Sainte-Menehould, avons convoqué le Conseil Municipal, en séance ordinaire, le vingt mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Bertrand Courot Maire.

Présents : PIOT Régis, MATHIOTTE Julie, HENNEBERG Didier, PICHELIN Maryline, HELLOCO Nicolas, COUSIN Lucile, DEL-BONTA Jérémy, DIEUDONNE Pascale, PROIX Cédric, VALLET Annie, GASCARD Jean-Yves, MBAKANI Alexandra, HELLOCO Victor, PARMANTIER Claudine, BASINSKI Thomas, ROBERT Fabienne, DIDIER Stéphane, BARBIER Vinciane, DALLE Stéphan, CAQUOT Brigitte, HEINEN Claude, JACQUEMIN Cindy, LAFRATTA Tomassino, KLEIN Amanda et MOURLET Thibaut

Secrétaire de séance : MBAKANI Alexandra

Absents excusés : VILLEMIN Laurent et EL HAMRAOUI Imane

### **ORDRE DU JOUR**

- Installation du nouveau conseil municipal
- Election du maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Charte de l' élu
- Fixation des indemnités pour les élus

Monsieur COUROT Bertrand informe l'assemblée que Monsieur VILLEMIN Laurent aura un peu de retard.

Il indique être ravi de voir que la passation de pouvoir se passe très bien, dans la sérénité et dans une confiance mutuelle.

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au doyen des élus siégeant ce soir, de présider la procédure d'élection du maire. Notre doyen est Claude HEINEN, c'est lui qui va donc prendre la parole en premier.

Il rappelle les résultats des élections municipales du 15 mars dernier :

1 % de votes blanc

52 % de votes exprimés

9.70 % de voix pour la liste menée par Monsieur Thibaut MOURLET

5.79 % de voix pour la liste menée par Monsieur Thierry SOUFFIR

55.21 % de voix pour la liste menée par Monsieur Régis PIOT

29.30 % de voix pour la liste menée par Monsieur Laurent VILLEMIN

Répartition en sièges au sein du conseil municipal :

1 siège pour Monsieur Thibaut MOURLET

0 siège pour Monsieur Thierry SOUFFIR

22 sièges pour Monsieur Régis PIOT

4 sièges pour Monsieur Laurent VILLEMIN

Répartition en sièges au sein du conseil communautaire :

1 siège pour Monsieur Thibaut MOURLET

18 sièges pour Monsieur Régis PIOT

3 sièges pour Monsieur Laurent VILLEMIN

Ensuite il fait l'appel des élus.

Il prend la parole : « Pendant toutes ces années, j'ai eu la chance de m'engager au service de la vie associative, sportive, locale et municipale aux côtés de nombreux bénévoles. Si je suis devant vous aujourd'hui, c'est aussi parce que j'ai décidé de m'engager à vos côtés dans ce collectif qui a été élu dès le premier tour aux élections municipales. Bien sûr, quand nous voyons ce résultat, on peut être fiers et, en même temps nous savons que cette confiance accordée nous oblige et nous engage à continuer à travailler avec sérieux, avec proximité et surtout avec un vrai esprit d'équipe pour l'avenir de notre commune qui est notre plus grand atout. Mon attachement à cette ville ne date pas d'hier. Après toutes ces années passées ici, je peux vous dire sans hésiter que cette commune qui a vu grandir

des générations, qui a vu naître des projets, des associations, des rencontres, et elle continuera d'évoluer tout en gardant tout ce qui fait d'elle son identité. Cet attachement va même plus loin car, dans ma vie personnelle, j'ai donné le nom de la ville à ma dernière fille : Ménéhould qui est également élue dans son village. A travers mon engagement associatif et à travers mon engagement municipal, aujourd'hui, mon objectif est simple : continuer à servir cette commune que j'aime, contribuer à son dynamisme, soutenir les associations, encourager le sport, la culture, la solidarité et tout ce qui fait vivre notre territoire. La vérité, c'est que personne ne fait vivre une commune tout seul. C'est ensemble que nous la ferons avancer. Je suis donc très heureux et honoré de pouvoir poursuivre cet engagement au sein de cette équipe « Notre atout, c'est Menou ».

Ensuite, il demande qui souhaite candidater au poste de maire.

Monsieur Régis PIOT propose sa candidature.

L'élection du maire va pouvoir se dérouler. Conformément à la loi, elle se fait à bulletin secret.

Monsieur HEINEN rappelle à tous les élus qu'ils disposent d'une enveloppe et d'un bulletin vierge sur lequel il faut inscrire le nom de la personne pour laquelle ils souhaitent voter. Ce bulletin est ensuite glissé dans l'enveloppe. L'urne circule de table en table afin que les élus puissent y déposer le bulletin. Il est assisté de deux assesseurs et d'un secrétaire qui procéderont au dépouillement des bulletins de vote et à la proclamation des résultats.

Ensuite, il est procédé au dépouillement.

L'assesseur de gauche ouvre l'enveloppe et tend le bulletin, le second assesseur lit à haute voix le nom porté sur le bulletin. L'assesseur de droite comptabilise le nombre de bulletins attribués.

Il est constaté les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 25
- PIOT Régis : 22 voix
- Bulletins blancs : 3

Le nom du candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (au minimum la moitié des suffrages exprimés + 1), Monsieur Régis PIOT est donc élu MAIRE DE SAINTE-MENEHOULD pour le mandat de 2026 à 2032.

Le Maire prend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée pour cette élection. Il précise être très heureux de constater la façon dont la passation se fait, dans un bon esprit. Il reçoit, symboliquement, la clé de l'Hôtel de Ville, de la part de Monsieur COUROT. Il remercie les personnes pour la confiance apportée.

Dimanche, les Ménéhildiennes et Ménéhildiens lui ont fait confiance par leur vote.

Son équipe, ainsi que les membres de l'opposition, vont pouvoir travailler ensemble pour le bien des citoyens. Il y a des atouts, il faut les faire ressortir, la population attend beaucoup de nous. Il faut convaincre tous les Ménéhildiens par un travail exceptionnel pour redynamiser la ville. Dès lundi, le travail débutera.

Il précise que durant la première année de mandat, il n'y pourra y avoir de gros projets, ce sera plutôt du visuel. Ensuite, les gros projets verront le jour. Vous pouvez compter sur nous.

Encore merci pour la confiance accordée.

-----

#### CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

L'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal. En conséquence, le Conseil Municipal de Sainte-Ménéhould peut désigner huit adjoints au maximum.

#### **N°2026032 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée,

Que l'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal,

Qu'en conséquence, le Conseil Municipal de Sainte-Ménéhould peut désigner huit adjoints au maximum,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à huit, le nombre d'adjoints au maire.

-----  
(Monsieur VILLEMINE Laurent arrive en séance à 18 h 52).

#### ELECTIONS DES ADJOINTS

Le maire propose les noms suivants :

- HENNEBERG Didier : 1<sup>er</sup> adjoint
- MATHIOTTE Julie : 2<sup>ème</sup> adjoint
- HELLOCO Nicolas : 3<sup>ème</sup> adjoint
- PICHELIN Maryline : 4<sup>ème</sup> adjoint
- GASCARD Jean-Yves : 5<sup>ème</sup> adjoint
- VALLET Annie : 6<sup>ème</sup> adjoint
- PROIX Cédric : 7<sup>ème</sup> adjoint
- DIEUDONNE Pascale : 8<sup>ème</sup> adjoint

Conformément à la loi, l'élection de fait à bulletin secret, avec les mêmes assesseurs.  
L'élection se fait avec les mêmes assesseurs.

Il est constaté les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 26
- Pour la liste proposée : 25
- Contre la liste proposée : 1

Monsieur PIOT demande à chaque adjoint nouvellement élu, à tour de rôle, s'ils acceptent de prendre la place d'adjoint.

Il remercie les adjoints élus pour leur engagement.

Il précise, toutefois, qu'un conseiller délégué pourra prendre place au sein de la municipalité : ce sera DEL-BONTA Jérémy pour la communication.

#### CHARTRE DE L'ELU

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu.

#### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération sur les indemnités du maire et des adjoints, dans l'attente du résultat des élections de la CCAC.

Tous les membres présents acceptent la demande de Monsieur le Maire.

Cette décision est donc enlevée de l'ordre du jour.

-----  
L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur MOURLET Thibaut fait une intervention. Il signale que des personnes à mobilité réduite étaient devant l'Hôtel de Ville, et qu'ils n'ont pas eu accès à la séance. En leur nom, il porte leur voix. Ils sont très très affectés par cette méprise, ce manque d'intérêt que les élus ont sur ces personnes. Ils sont dehors alors que c'est une réunion publique. Le Code général des collectivités publiques précise bien que c'est public. Mais et rien n'est fait pour que ces personnes puissent accéder à l'information. Je suis un peu en colère. Pour ma part, je ne siégerai pas plus, j'enverrai ma démission assez rapidement.

Ma collègue reprendra la suite. Je souhaite le mieux pour Sainte-Ménehould, mais pas dans ces conditions.

Le nouveau maire lui répond que la convocation n'émane pas de lui. Il connaît le problème et veut œuvrer sur l'accessibilité. Il prend « l'attaque » pour lui car il n'était pas encore élu Maire au moment des faits. Il entend la demande de Monsieur Mourlet.

Il trouve dommage que dès le début, Monsieur MOURLET veuille partir. Il espère que la personne suivante acceptera de travailler avec l'équipe. Il le remercie de sa sincérité.

Il n'y a plus d'informations ou de sujets à exposer.

La séance est levée à 19 H 00.